



Conseil économique et social

Distr. générale
24 août 2017

Session de 2017

Point 12, d, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par le Conseil économique et social le 25 juillet 2017

[sur la base d'une proposition examinée en séance plénière (E/2017/L.28)]

2017/26. Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

Le Conseil économique et social,

Rappelant ses résolutions 2004/52 du 23 juillet 2004, 2005/46 du 27 juillet 2005, 2006/10 du 26 juillet 2006, 2007/13 du 25 juillet 2007, 2008/10 du 23 juillet 2008, 2009/4 du 23 juillet 2009, 2010/28 du 23 juillet 2010, 2012/21 du 26 juillet 2012, 2013/15 du 23 juillet 2013, 2014/37 du 18 novembre 2014, 2015/18 du 21 juillet 2015 et 2016/28 du 27 juillet 2016, et ses décisions 2004/322 du 11 novembre 2004, 2009/211 du 20 avril 2009, 2009/267 du 15 décembre 2009, 2011/207 du 17 février 2011, 2011/211 du 26 avril 2011, 2011/268 du 28 juillet 2011, 2013/209 du 15 février 2013, 2014/207 du 30 janvier 2014, 2014/210 du 23 avril 2014 et 2014/221 du 13 juin 2014,

Prenant note de la résolution 71/161 B de l'Assemblée générale, en date du 13 juillet 2017, relative à la nouvelle stratégie de lutte contre le choléra en Haïti de l'Organisation des Nations Unies,

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti¹ et les recommandations qui y sont formulées ;
2. *Est conscient* que la stabilité politique, institutionnelle et socioéconomique est essentielle au développement à long terme d'Haïti et salue les efforts que le Gouvernement haïtien, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale déploient à cet égard ;
3. *Se félicite* du bon déroulement des élections et de la mise en place d'un nouveau gouvernement en Haïti ;
4. *Invite* les autorités haïtiennes, tous les acteurs politiques et toutes les parties concernées à saisir cette occasion pour œuvrer ensemble à la reconstruction et au développement du pays, ainsi qu'à l'instauration d'une paix durable ;
5. *Engage* les donateurs et les autres partenaires, notamment les organismes des Nations Unies et les institutions financières internationales, à rester mobilisés pour appuyer le développement à long terme d'Haïti, dans le respect des priorités établies par le Gouvernement haïtien et en tenant compte du Programme de

¹ E/2017/77.



développement durable à l'horizon 2030², et engage les autorités nationales et les partenaires internationaux à relancer les efforts de coordination en tirant parti de la forte impulsion au niveau national et à œuvrer de manière plus coordonnée et plus transparente en vue de renforcer la mise en œuvre du Cadre de coordination de l'aide externe au développement d'Haïti, dans l'optique de tirer pleinement parti des possibilités qu'il offre pour assurer l'efficacité de l'aide internationale ;

6. *Engage* le Gouvernement haïtien et les partenaires de développement à s'efforcer davantage d'utiliser les mécanismes existants pour retracer l'assistance afin d'accroître la transparence, d'améliorer la coordination et de mieux s'aligner sur les priorités de développement d'Haïti ;

7. *Se félicite* de l'élaboration d'un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2017-2021 et demande, notamment, que la mise en œuvre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies par les entités des Nations Unies présentes en Haïti fasse l'objet d'une coopération plus étroite entre la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, qui succédera à celle-ci, et l'équipe de pays des Nations Unies, et d'une consultation plus systématique du Gouvernement haïtien ;

8. *Prend acte* de l'apport des initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, coordonnées par le Gouvernement haïtien et fondées sur une approche horizontale et participative, qui visent à aider le pays à faire face aux problèmes de développement plus efficacement et avec davantage de souplesse en mettant tout particulièrement l'accent sur une approche intégrée du renforcement des capacités, et encourage tous les partenaires de développement, notamment les organismes des Nations Unies et les pays en développement, à appuyer de tels arrangements ;

9. *Demande* au Gouvernement haïtien et aux partenaires de développement de soutenir les organisations de la société civile présentes en Haïti, de tirer parti de leurs connaissances au niveau local et de leur donner les moyens de mieux prendre part au développement et d'agir plus efficacement en tant qu'agents du changement au service des objectifs de développement d'Haïti ;

10. *Invite* les donateurs à aligner leurs efforts sur le Plan d'élimination du choléra en Haïti (2013-2022), la nouvelle stratégie de lutte contre le choléra en Haïti de l'Organisation des Nations Unies et le plan national de santé, ainsi que sur les autres initiatives prises à l'échelle nationale contre les maladies d'origine hydrique, et à fournir les ressources financières nécessaires à leur mise en œuvre ;

11. *Demande d'urgence* un financement suffisant pour les activités humanitaires, y compris les activités qui concernent la lutte contre le choléra, comme indiqué dans le Plan d'aide humanitaire de 2017 pour Haïti, et engage les partenaires à faire le lien entre les activités à court terme et le développement à long terme afin de renforcer la résilience et de réduire la répétition des crises ;

12. *Engage* tous les acteurs compétents du système des Nations Unies, y compris le dispositif de consolidation de la paix, selon qu'il convient, à réfléchir aux moyens de coordonner leurs efforts, à la demande du Gouvernement haïtien, afin de mieux contribuer au renforcement des institutions nationales et à la mise en œuvre de stratégies et de programmes à l'appui de la reconstruction et du développement durable ;

² Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

13. *Décide* de proroger le mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti jusqu'à la conclusion de sa session de 2018, afin de pouvoir suivre la situation de près et formuler des conseils concernant la stratégie de développement à long terme d'Haïti en vue de favoriser le relèvement, la reconstruction et la stabilité du pays sur les plans social et économique, en accordant une attention particulière à la nécessité d'assurer un appui international cohérent et durable à Haïti, dans le respect des priorités nationales de développement à long terme et du Plan stratégique de développement d'Haïti, tout en évitant les chevauchements et les doubles emplois avec les mécanismes existants ;

14. *Exprime sa satisfaction* au Secrétaire général pour l'appui qu'il apporte au Groupe consultatif et lui demande de continuer à en soutenir les activités comme il convient, dans la limite des ressources existantes ;

15. *Prie* le Groupe consultatif de continuer, dans l'exécution de son mandat, à coopérer avec le Secrétaire général et sa Représentante spéciale pour Haïti et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, qui succédera à celle-ci, le Groupe des Nations Unies pour le développement, les fonds et programmes concernés des Nations Unies, les institutions spécialisées, les institutions financières internationales, les organisations et institutions régionales, notamment la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Organisation des États américains, la Communauté des Caraïbes, l'Union des nations de l'Amérique du Sud et la Banque interaméricaine de développement, les autres parties prenantes importantes et les organisations de la société civile, et se félicite à ce sujet de la poursuite du dialogue entre les membres du Groupe consultatif et l'Organisation des États américains ;

16. *Prie également* le Groupe consultatif de lui présenter un rapport sur ses travaux, accompagné de recommandations, s'il l'estime nécessaire, pour examen à sa session de 2018.

*49^e séance plénière
25 juillet 2017*